Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215601097-20261109-2026_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. LE PENHUIZIC, Maire de LAUZACH.

Date de convocation du conseil municipal : vendredi 23 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de votants : 14
Présents : Mr LE PENHUIZIC, Mr COLLOMB (arrivé à 19h15), Mme EON, Mr RETIF, Mme LE GOUHINEC, Mr BARBANT, Mme MORISE, Mr LASSAY, Mr LAYEC, Mme DUBOS, Mr LEGAL, Mme LE BERRE, Mr DUPARD.
Absente excusée: Mme ROUSSELLE (pouvoir à Mme MORISE), Mme COINTARD.
Secrétaire de séance : Mme EON

2026-12- SUBVENTION SORTIES SCOLAIRES POUR LES DEUX ÉCOLES DE LAUZACH POUR L'ANNÉE 2026-2027

Rapporteur : P. LE PENHUIZIC

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 35 € par élève, soit :

- École NOTRE DAME DE LA CLARTE : 35 € x 61 élèves soit 2135 €.
- École LA FARANDOLE : 35 € x 79 élèves soit 2765 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** les montants proposés comme expliqué ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Monsieur LE PENHUIZIC,

Maire

Madame EON,

Secrétaire